

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/06/ 023 /PRG/SGG

**Portant nomination de Hauts Fonctionnaires de l'Inspection Générale,
des Directions Techniques et du Fonds d'Entretien Routier
du Ministère des Travaux Publics**

Le Président de la République,

- VU la Loi Fondamentale ;
- VU la Loi L/2001/028/AN du 31 Décembre 2001, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- VU la Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures de services publics ;
- VU le Décret D/04/086/PRG/SGG du 09 Décembre 2004, portant attributions et organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- VU le Décret D/2006/014/PRG/SGG du 29 Mai 2006, portant restructuration du Gouvernement ;
- VU le Décret D/2006/015/PRG/SGG du 29 Mai 2006, portant composition du Gouvernement ;
- VU les nécessités du service,

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés aux postes ci-après :

INSPECTEUR GENERAL

Monsieur Benjamin Sandouno Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 148 662 J, précédemment Inspecteur Général Adjoint de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports

DIRECTEUR DU BUREAU D'ETUDES ET DE PLANIFICATION

Monsieur Malick Somparé Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 180 202 M, précédemment Chef de Section chargé du Suivi des Travaux de Routes Interurbaines de la Direction Nationale des Investissements Routiers de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports, en remplacement de Mr Ibrahima Sow appelé à d'autres fonctions

DIRECTEUR NATIONAL DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

Monsieur Ibrahima Kalil Kourouma Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 163 442 A, précédemment Chef de Section chargé du Contrôle des Travaux de Voiries Urbaines de la Direction Nationale des Investissements Routiers de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports, en remplacement de Mr Kalémodou Yansané appelé à d'autres fonctions

DIRECTEUR NATIONAL DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Monsieur Abraham Blondiaux Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 159 458 S, précédemment Chef de Division Programmation et Suivi du Réseau Routier de la Direction Nationale de l'Entretien Routier de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports, en remplacement de Mr Ahmadou Guèye appelé à d'autres fonctions

DIRECTEUR GENERAL DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER

Monsieur Diaty Condé Economiste Financier, Numéro Matricule : 158 357 F, précédemment en service à la Gestion Comptable des Projets et du Contentieux de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports, en remplacement de Mr Aliou Diallo muté



DIRECTEUR DE L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

Monsieur Bambo Fofana Ingénieur Géodésien, Numéro Matricule : 160 597 V, précédemment Directeur Général de l'Institut Géographique National de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports

DIRECTRICE DU LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Maïmouna Barry Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 175 443 E, précédemment Directrice Générale Adjointe du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports, en remplacement de Mr Mohamed Lamine Kourouma appelé à d'autres fonctions

DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

Monsieur Fodé Touré Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 153 092 P, précédemment Chef de Section chargé des Travaux Publics de la Ville de Conakry, en remplacement de Mr Thierno Boubacar Baldé appelé à d'autres fonctions

DIRECTEUR NATIONAL ADJOINT DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Monsieur Alsény Barry Ingénieur des Ponts et Chaussées, Numéro Matricule : 147 786 D, Chargé de la Banque de Données Routières de la Direction Nationale de l'Entretien Routier de l'Ex Ministère des Travaux Publics et des Transports, en remplacement de Mr Souleymane Doumbouya appelé à d'autres fonctions.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 21 SEPTEMBRE 2006


GENERAL LANSANA CONTE

